



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2023.05

DECISION N° N 2023-05 DU 26 JUIN 2023 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° N 2021-45 du 17 décembre 2021 du Président de l'Etablissement Français du Sang renouvelant Monsieur Éric JACQUOT aux fonctions de Directeur adjoint de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Ile-de-France,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de Directeur adjoint de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Ile-de-France exercées par Monsieur Éric JACQUOT au 20 juillet 2023.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 26 juin 2023,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang